

ANNEXE 4 BIS

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO DES PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

Les projets devant faire l'objet d'une présentation dans le PAP 2019 sont **les projets figurant dans le tableau de bord des projets sensibles pour le gouvernement**¹.

Cette partie de la JPE s'organise en deux blocs :

- le préambule qui est transverse à l'ensemble des projets figurant dans la JPE des projets informatiques les plus importants ;
- les projets qui sont chacun présentés selon un plan en trois parties : la description du projet, le coût et la durée du projet, la valeur du projet.

Précisions méthodologiques :

- La liste des projets sensibles retenus pour le PAP 2019 est la version du tableau de bord des projets sensibles de **juillet** 2018.
- Le tableau de description du projet est pré-alimenté sur la base des données publiées dans le tableau de bord. Les données pré-alimentées dans cette partie sont modifiables uniquement par la direction du budget. **Les ministères doivent solliciter leur contact à la direction du budget afin de créer, modifier ou supprimer une entrée pour un projet figurant dans leur PAP.**
- Afin de faciliter la saisie des informations demandées dans cette JPE, le tableau de ventilation des coûts par nature sera pré-alimenté sur la base de l'exécution constatée dans le PAP 2018.
- Si le projet du tableau de bord s'intègre dans un programme informatique plus global, le ministère veillera à le mentionner en commentaire, tout en précisant le coût total et les gains du programme. En revanche, **les données figurant dans les tableaux sont celles correspondant au périmètre du projet retenu par le ministère dans le tableau de bord des projets sensibles.**
- Les durées, coûts et gains des projets « au lancement » sont ceux estimés à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre ou, à défaut, à la date de validation du lancement du projet.
- Les durées, coûts et gains des projets actualisés sont ceux estimés à la date de production de la dernière MAREVA, idéalement suite à sa réévaluation en cours d'année.

PREAMBULE

Les ministères peuvent insérer, en amont de la présentation de leurs projets sensibles, **un commentaire introductif présentant les enjeux identifiés et axes stratégiques principaux de leur politique de modernisation informatique et numérique**, au-delà des seuls projets sensibles pour le gouvernement. Ce paragraphe a vocation à s'articuler avec les plans d'investissement ministériels. Les ministères veilleront, dans la mesure du possible, à limiter cette partie à une page maximum.

DESCRIPTION DU PROJET

Le but de cette première partie est de disposer pour chaque projet d'une description succincte du projet et des fonctionnalités attendues. Pour les projets en cours, la description s'attachera principalement à

¹ Par la circulaire n° 5764/SG du 20 janvier 2015, le Premier Ministre a demandé à la DINSIC d'établir un « tableau de bord des projets sensibles pour le gouvernement, soit en raison de leur coût, soit du fait de la valeur du service qu'ils permettront de rendre ».

décrire les changements de périmètre ou les réorientations du projet. Cette description littérale s'accompagne du tableau ci-dessous qui reprend de manière synthétique les caractéristiques principales du projet.

Description du projet	
Année de lancement du projet	Année du démarrage de la phase de cadrage du projet
Financement	Référence LOLF du (ou des) programme(s) / action(s) portant le financement du projet
Zone fonctionnelle principale	Zone fonctionnelle principale du Plan d'occupation des sols (POS) de l'Etat à laquelle est rattaché le projet

La zone fonctionnelle principale du projet est pré-alimentée dans Farandole sur la base des données du tableau de bord des projets sensibles. Les ministères peuvent demander une mise à jour de cette valeur en s'appuyant sur le POS disponible à l'adresse suivante :

<http://references.modernisation.gouv.fr/urbanisation-du-systeme-dinformatation-de-letat>

Dans le cas d'un co-financement du projet par plusieurs programmes et/ou par des établissements publics, le projet informatique est présenté dans le PAP du programme qui est responsable de la mise en œuvre du projet. Le responsable de programme précisera le coût total du projet et la part du financement relevant de chaque entité contributrice.

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Les coûts saisis dans les tableaux de cette deuxième partie sont calculés sur la base de la partie rentabilité des études MAREVA et couvrent les coûts suivants :

- les coûts projet,
- les coûts récurrents constatés durant le projet et les deux premières années post projet.

Ces deux typologies de coûts sont définie par l'article 2 de l'arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'Etat (NOR : PRMJ1426337A).

Les commentaires s'attacheront à justifier les écarts par rapport aux derniers coûts et durées affichés.

Coût détaillé par nature (en M€)	2016 et années précédentes en cumul		2017 exécution		2018 prévision		2019 prévision		2020 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
HT2	XXX										XXX	XXX
T2											XXX	XXX
Total	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX

La première colonne (« 2016 et années précédentes en cumul ») reprend l'évaluation des dépenses réalisées en 2016 et les années précédentes si le projet a été lancé avant 2015.

La ligne « HT2 » concerne l'ensemble des dépenses de fonctionnement (Titre 3) et d'investissement (Titre 5) engagées et consommées pour le projet.

Evolution du coût et de la durée	Au lancement	Actualisation	Ecart en %
Coût total en M€	XXX	XXX	XXX
Durée totale en mois	XXX	XXX	XXX

Les totaux et écarts sont calculés automatiquement. Un message d'erreur apparaît si le coût actualisé saisi dans le deuxième tableau diffère du total en CP du premier tableau.

Les coûts sont à saisir à l'euro mais seront affichés en millions avec un chiffre après la virgule. La durée est indiquée en mois.

VALEUR DU PROJET

L'évaluation de la valeur du projet vise à identifier les gains qualitatifs et quantitatifs cibles du projet. **Les gains considérés peuvent être SI et/ou métiers.** Dans cette troisième partie, les ministères doivent ainsi mesurer :

- **les gains annuels moyens** prévus en cible après le déploiement du nouveau système d'information ;
- **le gain total** attendu sur la durée de vie de l'application ;
- **le délai de retour** correspondant au délai à partir duquel les gains ont « remboursé » les investissements associés au projet.

Evolution de l'évaluation des gains quantitatifs en cible	Au lancement	Actualisation	Ecart en %
Gain annuel moyen en M€ - HT2	XXX	XXX	XXX
Gain annuel moyen en M€ - T2	XXX	XXX	XXX
Gain annuel moyen en ETPT	XXX	XXX	XXX
Gain total en M€ (T2 et HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	XXX	XXX	XXX
Délai de retour en années	XXX	XXX	XXX

Les gains et délai de retour au lancement sont ceux évalués au lancement du projet.

Les gains et délai de retour actualisés sont ceux réévalués à la date de production du PAP 2019, en lien avec la production de la dernière MAREVA du projet. Les gains annuels moyens et total doivent couvrir les gains métiers et SI identifiés pour le projet.

En complément, les commentaires s'attacheront à décrire **les gains qualitatifs** (métiers et SI) du projet.